



TEXTE n° 306
« Petite loi »

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DIX-SEPTIÈME LÉGISLATURE

9 juin 2026

PROJET DE LOI

relatif aux résultats de la gestion
*et portant **approbation des comptes de l'année 2025***

L'Assemblée nationale n'a pas adopté en première lecture, après engagement de la procédure accélérée, le projet de loi.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 9 juin 2026.

La Présidente,
Signé : YAËL BRAUN-PIVET

Voir les numéros : 2694 et 2847.
